Commune de Paillet



Plan Communal de Sauvegarde – Risque Inondation Garonne

version du 11 mars 2015

J'habite en zone inondable : le guide du riverain de la Garonne

La Garonne est un fleuve puissant et majestueux, à l'origine d'un milieu naturel riche et diversifié. Habiter à côté de ce fleuve nécessite de connaître quelques éléments de son fonctionnement, et de savoir s'adapter à ses inévitables débordements.

Les **inondations liées à la Garonne** se produisent essentiellement entre midécembre et mi-avril. Durant cette période, les riverains doivent être vigilants. Les inondations sont provoquées par quatre phénomènes :

- de forts coefficients de marées ;
- des **pluies importantes** à Paillet ou en amont (Pyrénées, Béarn, Tarn...) ;
- un fort **vent d'ouest**, gênant l'évacuation des eaux fluviales (tempêtes) ;
- la fonte des neiges des Pyrénées.

C'est la conjonction de plusieurs de ces phénomènes qui déclenche les inondations. La vigilance des riverains doit donc augmenter lorsque :

- plusieurs phénomènes se produisent en même temps ;
- certains phénomènes sont particulièrement importants.

La **zone d'inondation par la Garonne à Paillet** correspond au quartier « Le Port », en contrebas de l'avenue du chêne vert (= D 10).

La zone 1 est la plus inondable, l'allée du bord de l'eau peut être recouverte d'eau quelques heures à quelques jours tous les ans.

La zone 2 est moins exposée, elle n'est inondée que lors de crues catastrophiques dont la dernière date de l'hiver 1981/1982.

Voir plan en dernière page.

En prévention sans attendre l'inondation : des conseils de base

1°) Avoir en stock du matériel utile en cas d'inondation.

 Bartardeaux (planches à poser au bas des ouvertures pour éviter à l'eau de rentrer) + plâtre ou silicone pour sceller et étanchéifier les batardeaux.

Demandez conseil à vos voisins ou à la Mairie pour le mode d'installation.

- Cales pour rehausser les meubles dans l'habitation.
- Raclettes pour faire sortir l'eau de l'habitation à la décrue, serpillères.
- Bottes à l'intérieur de l'habitation.

2°) Stocker documents et objets importants hors d'eau et groupés.

= en hauteur dans une boite étanche, par exemple.

Vous pourriez en avoir besoin très rapidement pendant ou après le sinistre.

- Papiers officiels, d'assurance, administratifs.
- Double des clés de maison, double des clés de voiture.

3°) <u>En cas de situation qui dure, avoir des affaires de secours.</u>

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Il faut être prêt à vivre de manière autonome pendant 72 heures avec certains articles essentiels, à son domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation.

Ranger ces affaires de manière à ce qu'elles soient rapidement transférables dans un sac pas trop chargé. Le sac d'urgence sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.

À la maison : disposez en permanence des articles suivants :

- Eau potable : deux litres par personne par jour.
- Nourriture non périssable consommant peu d'eau pour les cuisiner.
- Outils de base : ouvre-boîte manuel, couteau de poche multifonction...
- Radio à piles.
- Lampe de poche, bougies, briquet ou allumettes.
- Trousse de premiers soins.

De la vigilance à l'alerte...

Les riverains sont en situation d'alerte :

- lorsque la Commune déclenche l'alerte (affichage, visite des riverains, pose de barrières, actionnement de la sirène);
- au vu de la conjonction des phénomènes décrits en première page ou lorsque la Garonne monte régulièrement sans redescendre significativement lors des reflux de marées. Ils doivent alors en référer : à la Mairie, ou au Maire si la Mairie est injoignable, ou à ses Adjoints si le Maire n'est pas joignable.

Voir coordonnées téléphoniques en dernière page.

La situation d'alerte implique des actions graduées, avec deux niveaux distincts.

Niveau d'alerte Orange

1°) Evacuation matérielle préventive

- Evacuer les véhicules Voir zones de stationnement en dernière page.
- Déplacer et mettre à l'abri les bacs poubelles et autres objets flottants.
- Mettre hors d'eau tout matériel extérieur sensible aux inondations.
- Mettre hors d'eau les produits polluants (huile, carburant, pots de peinture...).

2°) Montage des batardeaux

3°) <u>Suivi très régulier de l'évolution de la situation</u>

- Consulter le site « vigicrues » http://www.vigicrues.gouv.fr/
 voir particulièrement les cotes des stations de mesures de Bordeaux et Langon
- Consulter les affichages et informations municipales.

4°) Rester en contact avec ses voisins, notamment les plus isolés

Attention :

le niveau d'eau peut déjà empêcher certains habitants de rentrer dans leur maison sans équipements spéciaux (bottes voire cuissardes).

Niveau d'alerte Rouge

- 1°) Les personnes restant dans les habitations doivent impérativement signaler leur présence vis-à-vis du voisinage ou de la Mairie.
- 2°) **Ne pas s'exposer au danger :** la Garonne peut être profonde, le courant peut être plus puissant que vous ne le pensez. Se mettre en sécurité, hors d'eau.
- 3°) **Suivre les consignes des autorités**. Se préparer à l'évacuation le cas échéant (sac avec affaires de secours...).
- 4°) Respectez les zones de stationnement des véhicules (voir plan ci-dessous), dégager les voies d'accès pour les secours.

En cas d'inondations modérées, le fait de poser des batardeaux, de fermer portes, fenêtres et volets permet d'empêcher l'eau de rentrer.

Lors d'inondations de forte amplitude, batardeaux et vitrages peuvent céder sous la pression de l'eau et aggraver les effets des inondations.



Coordonnées téléphoniques Mairie 05 56 72 14 57

Et en cas d'urgence uniquement :

Maire M. Gauthier 06 11 86 66 47, Adjoints : M. Corcket 06 45 29 10 77,

Mme Castet 06 08 84 84 04, M. Schaeffer 06 37 02 10 65, Mme Ducret 06 76 01 14 29